Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260605-DELIB4050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 12.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER, le Maire.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Marie-Christine MEVEL, Eliane LE PLAPOUX, Floryse BUTTEZ, Laurence HERPE, Sandrine ARTUR, Tony MOREL, Clément LE MOAN, Fabien TARTIVEL.
Absents : Nicole HENGOAT (procuration à Frédéric LE TURLUER), Ronan RIOU (procuration à Jérémy PATUREL), Hervé LE SOUDEER (procuration à Fabien TARTIVEL).
Secrétaire de séance : Christophe LE MERRER.
Date de convocation : 29/05/26.

4- Budget 2026 : décision modificative n° 1

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative relative au budget principal 2026 à la suite d'une sollicitation des services du trésor Public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative suivante :

Réduction de crédits			Augmentation de crédits		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
13	13142	4 000,00 €	023	023	12 232,51 €
			75	75888	12 232,51 €
			13	13142	8 232,51 €
			021	021	12 232,51 €

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.